

# Quoi?

19 juillet 2012 16h25

Partager

## Piscines : comment protéger votre enfant d'une noyade ?



12 enfants de moins de six ans ont été victimes d'une noyade accidentelle depuis le 1er juin 2012, selon l'Invs. © REUTERS

**La loi, qui impose d'installer un dispositif de sécurité autour des bassins privés, est insuffisamment respectée. Depuis le 1er juin, 6 enfants de moins de douze ans se sont noyés.**

Le 26 juin dernier, [Érane et Andy, 7 et 8 ans](#), ont été retrouvés morts dans une piscine familiale près de Bordeaux. Chaque été, les enfants sont particulièrement exposés au risque de noyade.

Déjà **73 décès sont survenus par noyade accidentelle** entre le 1er juin et le 5 juillet, selon les résultats préliminaires d'une [enquête de l'Institut de veille sanitaire](#) (Invs). Parmi ces décès, **six concernent des enfants de moins de 12 ans**. Dans les **piscines privées familiales, 12 accidents de noyade concernaient des enfants de moins de six ans (dont un s'est soldé par un décès)**.

Pourtant, la [loi du 3 janvier 2003 relative à la sécurité des piscines](#) impose à tous les propriétaires de piscines privées un dispositif de sécurité. Mais cette législation n'est pas suffisamment respectée.

### 1. La loi impose une bâche, un abri, une clôture ou une alarme dans toute piscine privée enterrée

La loi est claire : depuis janvier 2004, toutes les piscines privées enterrées doivent être pourvues d'un système de sécurité.

Les propriétaires ont quatre options :

la **bâche de sécurité**, qui recouvre le bassin

[l'abri de piscine](#), au dessus du bassin.

l'**alarme sonore**

la **barrière de protection** autour de la piscine pour les enfants de moins de 6 ans.

La loi ne concerne pas les **piscines gonflables ou en bois**, trop hautes pour y installer une barrière. Néanmoins, pour ces bassins, **l'échelle doit être systématiquement retirée** après la baignade.

Le non respect de ces règles est puni, en théorie, de **45 000 € d'amende**.

### 2. Trop peu de piscines sont équipées en système de sécurité, et il n'existe pas de contrôle préventif

En 2009, sur 137 piscines privées concernées par un accident de noyades, **seules 62% possédaient un dispositif de sécurité**. "*La loi est donc loin d'être respectée*", déplorait l'Invs dans son enquête de 2009.

La raison ? Les abris et **barrières de sécurité sont jugés inesthétiques**. "*Mais qu'est-ce que la vie d'un enfant face à un problème*

d'esthétique ? " s'insurge Laurence Pérouème, présidente de l'association [Sauve qui veut](#), qui vise à prévenir les noyades des enfants.

Quant aux **alarmes**, elles **ne se déclenchent que lorsque l'enfant touche l'eau**, donc bien trop tard... une noyade survient en quelques secondes.

La loi a néanmoins porté ses fruits, reconnaît Laurence Pérouème : "*Entre 2000 et 2009, le nombre de bassins a doublé. Avec [1.6 millions de bassins privés](#), la France représente le **deuxième parc mondial de piscines privées**. Malgré cette hausse considérable, le nombre de décès d'enfants de moins de six ans a baissé (21 décès par noyade dans les piscines privées familiales en 2003, contre 17 en 2009, N.D.L.R.)*".

Mais la législation "*a besoin d'être encadrée*", insiste Laurence Pérouème. Ainsi, il n'existe **aucun contrôle préventif**. Personne n'est donc en mesure de vérifier que les propriétaires de bassins privés se sont bien équipés en système de sécurité. En outre, si personne n'est jamais puni, il n'y a aucun effet dissuasif.

### 3. En France, les enfants apprennent trop tard à nager

En France, les enfants **n'apprennent pas à nager avant l'âge de six ans**, voire plus tard. Or, le **risque majeur de noyade** survient justement **entre 1 et 4 ans**, lorsque l'enfant est autonome, marche et n'a **pas conscience du danger**.

*"Il faut apprendre plus tôt aux enfants à nager, insiste Laurence Pérouème. Les barrières sont faites pour les plus petits. **Un enfant de sept ans peut les enjamber facilement... mais s'il ne sait pas nager, cela ne sert à rien**".*

En outre, il **manquerait un millier de maître-nageurs-sauveteurs**, selon la Fédération de cette profession, et chaque année, le déficit s'accroît de 20 à 25%.

### 4. Des campagnes de préventions sont nécessaires

Pour accompagner la loi, Laurence Pérouème suggère de multiplier les campagnes de prévention pour sensibiliser les parents au risque de noyade :

*"Beaucoup sont persuadés qu'ils surveilleront assez leurs enfants. Or **une noyade arrive très vite, en quelques secondes d'inattention**. Des enfants se sont déjà noyés dans des pataugeoires, 20cm d'eau suffisent !"*

Enfin, de nombreuses noyades surviennent en dehors de la baignade. C'est pour cela qu'il ne faut **jamais retirer les brassards des enfants qui continuent de jouer à côté de l'eau**.

par [Bénédicte Lutaud](#)

Mots clés : [abris](#), [alarmes](#), [baches](#), [barrières](#), [bassin](#), [décès](#), [enfants](#), [législation](#), [noyade](#), [piscine](#), [piscines](#), [piscines privées](#), [système de sécurité](#)

[Le meilleur](#)

[Tous les commentaires \(5\)](#)